

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2022

I. Contexte général

Mes cher(e)s collègues,

Avant de vous proposer d'adopter notre budget pour l'année 2022, j'ai souhaité revenir sur le contexte général dans lequel il a été élaboré ainsi que sur les éléments essentiels qui le constituent.

Commençons par le contexte général.

Souvenons-nous, c'était il y a à peine plus de deux ans, le mardi 17 mars 2020 à midi précisément, notre pays se figeait avec le début du 1^{er} confinement.

Aujourd'hui encore, à l'échelle de la planète entière, il est difficile de mesurer les conséquences sanitaires mais aussi économiques, sociales et politiques de la crise du COVID 19.

Puis, vint ce funeste 24 février 2022 avec la guerre en Ukraine.

A la crise sanitaire et son lot de souffrances et d'incertitudes s'ajoutait une crise internationale faisant courir les plus grands risques à la paix mondiale.

Notre pensée va ce soir au peuple Ukrainien qui subit plus que tout autre ces meurtrissures et au courage exemplaire.

Conséquences de la conjonction de ces crises, les très grandes incertitudes en matière de prévision socio-économiques. Or, ne l'oublions pas, un budget est avant tout un outil de prévision !

Une chose est certaine, dès la fin de l'année 2021, nous étions avertis de l'augmentation spectaculaire du prix de l'énergie (gaz, électricité, carburants) entraînant mécaniquement une inflation que nous ne connaissions plus depuis de nombreuses années.

France +4,5%

Italie +7%

Allemagne +7,6%

Espagne +9,8%

II. Le cadre général du budget

Certes les incertitudes pèsent, mais grâce aux efforts de gestion menés depuis de nombreuses années, nous avons pu nous appuyer sur la bonne santé financière de notre commune en préparant ce budget.

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- Mobiliser les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région et même de l'Europe chaque fois que possible.

Voilà ce qui nous a guidé pour l'élaborer.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux ; à l'identique d'un budget familial : les ressources d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Pour notre commune :

▪ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions venant d'organismes partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent 2 342 050 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

1. Les impôts locaux (montant 2021 : 1 013 968 €) soit 52 % des recettes
2. Les dotations versées par l'Etat (montant total 2021 : 647 983 €), soit 36 % des recettes

Pour mémoire : Il s'agit de la DGF (dotation globale de fonctionnement), de la DSR (Dotation de solidarité rurale) et de la DNP (Dotation nationale de péréquation)

Historique sur les 10 dernières années :

- 2012 : 559 188 €
- 2013 : 604 839 €
- 2014 : 611 562 €
- 2015 : 608 550 €
- 2016 : 592 816 €
- 2017 : 593 390 €
- 2018 : 605 931 €
- 2019 : 618 498 €

- 2020 : 625 380 €
- 2021 : 647 983 €
- 2022 : *chiffre non connu ce jour mais qui devrait être supérieur à celui de 2021.*

3. Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, soit 6 % des recettes.

Pour mémoire :

- 2018 : 148 158 €
- 2019 : 156 295 €
- 2020 : 108 406 € (baisse de fréquentation liée à la crise sanitaire)
- 2021 : 118 658 €
- 2022 : 120 000 € (chiffre estimatif prudent en espérant une reprise normale des activités périscolaires)

- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien courant et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les deux postes les plus importants des dépenses de fonctionnement sont :

- les charges à caractère général qui représentent 26.5 % et,
- les charges de personnel qui représentent 49 % des dépenses de fonctionnement de la ville, soit 350 €/habitant (communes de même strate : Cauffry 352 €/hab, Agnetz 381 €/hab, Breuil le Vert 219 €/hab, Venette 391 €/hab, Sérifontaine 532 €/hab, soit en moyenne 375 €/hab).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 1 933 210 €.

A noter : l'écart entre le montant total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) La fiscalité : **pas d'augmentation pour la 10^{ème} année consécutive.**

Les taux des impôts locaux pour 2022 restent identiques :

- Foncier bâti : 48,84%

- Foncier non bâti 61,79%.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 039 729 €.

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des programmations, en dépenses et en recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens mobiliers et immobiliers, de matériels, d'informatique et numérique, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation ou la construction de bâtiments, à l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie ...).

b) Les principaux projets réalisés au cours de l'année 2021 sont les suivants :

Isolation complète de la salle Marcel Ville et de la mairie : 243 000 €

Installation de la vidéo protection (solde paiement) : 58 000 €

Amélioration des réseaux éclairage public : 159 100€

Amélioration voirie : 117 470 €

Equipements en matériel mobilier : 41 900 € (dont 1 podium)

Cimetières : 13 800 € (ajout de 9 cases au columbarium)

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

Amélioration de voirie : 141 000 €

- ce programme est pluriannuel et est indispensable à l'amélioration de notre réseau. Il est le plus important poste d'investissements de cette année.

Eglise St Martin : 74 400 €

- réfection de pierres sur la travée nord de la nef avec reprise d'une verrière (Arrêté attributif de subvention de la DRAC en date du 30/12/21)

Eglise Ste Marie Madeleine : 22 000 €

- étude diagnostic de restauration générale qui permettra d'aboutir à un programme de travaux complet de l'édifice

Chapelle Ste Marie Madeleine : 3 200 €

- rénovation porte d'entrée

Amélioration du cadre de vie : 13 000 €

- achat d'arbustes rue de St Just : 6 000 €
- clôture de la réserve de produits d'entretien : 5 000 €
- achat de mâts pour la mairie et les monuments : 2 000 €

Bâtiments communaux : 35 400 €

- mise aux normes de la cantine de l'école maternelle : 13 000 €
- achat de drapeaux (France et Europe) + écussons (Liberté / Egalité / Fraternité) pour les écoles (Loi Peillon) : 2 000 €
- acquisition d'une borne d'affichage numérique : 14 600 €
- lettrage mairie : 5 400 €
- achat de capteurs de CO2 pour le périscolaire et les cantines : 400 €

Equipement en matériel mobilier : 15 000 €

- mobilier, outillage, barnum

Equipement bureautique : 7 400 €

- achat de matériel informatique pour l'espace jeunes et remplacement PC mairie

Illuminations de Noël : 3 000 €

- poursuite du programme d'investissement pluriannuel

Sécurité routière : 12 800 €

- dont diagnostic de circulation

Opération non affectées : 40 000€

d) Les subventions d'investissements prévues en 2022 :

Isolation salle Marcel Ville et mairie (solde) :

- Subvention de l'Etat : 29 461 €
- Subvention du Département: 33 090 €
- Subvention Région : 16 397 €

Eglise Saint-Martin – Réfection de pierres travée nord de la nef

- Subvention de l'Etat (DRAC) : 25 788 € (perçue)
- Subvention du Département : 19 340 €
- Subvention de la Région : 6 447 €

Acquisition d'une borne d'affichage numérique :

- Subvention de l'Etat (plan de relance) : 5 300 €

Eglise Sainte-Marie-Madeleine – Diagnostic de restauration générale

- Subvention de l'Etat : 9 100 €
- Subvention du Département : 5 400 €

Ne sont pas inscrites au BP, les recettes de subvention pour la mise aux normes de la cantine de l'école maternelle, estimées comme suit et qui seront validées si accord de subvention :

- Subvention DETR : 5 500 €
- Subvention Département : 3 500 €

e) Programme pluriannuel d'investissements 2023 - 2026 : sous réserve de l'évolution de la situation économique et des aides de nos partenaires.

- Création d'un nouveau columbarium au cimetière du Courtil Fresnoy
- Création d'une sente piétonne place du Général de Gaulle
- Entretien et amélioration du patrimoine communale : après le Logis (école de musique) et l'ensemble constitué par la mairie et la salle Marcel Ville : réfection de toitures au groupe scolaire Camus et isolation phonique et thermique de la salle du Marmouset.
- Aménagement du stade Minigrip : vestiaires et espace de convivialité
- Opération cœur de village : restructuration de la place du jeu de paume

TOTAL : 1 149 200 €

f) Principaux ratios

Le tableau suivant rend compte de la capacité de la commune à dégager de l'autofinancement pour être en position d'investir :

Période	CAF brute*	CAF nette**
2016	305 661	96 129
2017	285 248	185 035
2018	140 359	58 442
2019	377 727	242 940
2020	254 446	151 184
2021	408 840	301 774

Capacité d'autofinancement brute*:

Epargne brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement).

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

Capacité d'autofinancement nette** :

Epargne nette (CAF brute - remboursement du capital des emprunts)

Ce ratio correspond au potentiel d'investissement de la collectivité une fois ses emprunts remboursés.

V. Structure et évolution des effectifs

Le pilotage de la masse salariale constitue un axe stratégique essentiel, sujet à la double exigence d'une gestion rigoureuse et réactive au quotidien.

Le contexte actuel de la crise sanitaire et l'évolution continue de l'environnement législatif, économique et sociétal compliquent ce pilotage.

Malgré tout, il est indispensable de concentrer nos efforts sur la réalisation de nos objectifs :

- maintenir et améliorer les services rendus à la population qui se caractérise en 2022 par le recrutement d'un nouvel agent (contractuel) aux services techniques afin de renforcer l'équipe de terrain,
- mettre en place de nouveaux projets aussi bien au service jeunesse qu'à la bibliothèque,
- récompenser l'effort des agents, acteurs du bon fonctionnement de la collectivité,
- maîtriser l'évolution de la masse salariale tout en anticipant les départs en retraite prochains.

Les effectifs suivants cumulent les emplois de la commune (hors syndicat scolaire).

	2017	2018	2019	2020	2021
Titulaires	23	23	23	23	22
Contractuels	2	2	1	1	1
Emplois aidés	10	10	2	0	6
Apprentissage	0	0	1	0	0
TOTAL	35	35	27	24	29

VI. Etat de la dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 est de 1 259 572.26 € en capital et 162 664.43 € en intérêts.

Le dernier emprunt contracté en 2021 concernait la réalisation des travaux d'isolation de la mairie et de la salle Marcel Ville pour un montant de 100 000 € sur 20 ans.

Profil d'extinction de la dette

Année	Intérêts	Capital	Liquidité annuelle	Nb emprunts	Coût par habitant
2022	26 368,51	113 241,69	139 610,20	10	51,65 €
2023	23 505,97	116 104,23	139 610,20	10	51,65 €
2024	20 560,45	119 049,75	139 610,20	10	51,65 €
2025	17 503,53	122 106,67	139 610,20	10	51,65 €
2026	14 356,76	125 253,44	139 610,20	10	51,65 €
2027	11 549,94	93 163,66	104 713,60	9	38,74 €
2028	9 674,52	68 491,32	78 165,84	5	28,92 €
2029	8 497,05	60 303,07	68 800,12	4	25,45 €
2030	7 448,04	61 352,03	68 800,07	4	25,45 €
2031	6 377,95	56 813,89	63 191,84	3	23,38 €
2032	5 286,41	57 905,43	63 191,84	3	23,38 €
2033	4 172,95	59 018,89	63 191,84	3	23,38 €
2034	3 037,11	60 154,73	63 191,84	3	23,38 €
2035	1 878,42	52 773,26	54 651,68	3	20,22 €
2036	1 175,22	27 854,46	29 029,68	2	10,74 €
2037	748,41	28 281,27	29 029,68	2	10,74 €
2038	314,85	22 828,41	23 143,26	2	8,56 €
2039	119,68	5 365,52	5 485,20	1	2,03 €
2040	69,60	5 415,60	5 485,20	1	2,03 €
2041	19,06	4 094,94	4 114,00	0	1,52 €
Total général	162 664,43	1 259 572,26	1 422 236,69		



CONCLUSION GENERALE

Malgré les aides de l'Etat en direction des ménages, des entreprises, des collectivités et des établissements publics, d'inévitables répercussions sont attendues dans les indicateurs financiers des prochains mois, voire des prochaines années.

Les prévisions budgétaires qui vous sont proposées reflètent en conséquence la prudence nécessaire pour tenir durablement l'objectif de développement de notre commune.

La dynamique engagée par notre commune permet heureusement de bénéficier d'une situation financière saine dans cette grande période d'incertitude.

Le solde des exercices précédents et l'évolution favorable des bases fiscales sont un atout parmi d'autres sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour maintenir une politique volontariste d'investissement en faveur des habitants.

Néanmoins, il convient de rester prudent pour ménager l'avenir et, dans ce contexte budgétaire contraint, il me semble nécessaire de s'efforcer encore de ne pas augmenter la fiscalité.

Les choix que je vous propose résultent d'une logique de développement qui favorise les projets prioritaires utiles aux Maignemontoises et aux Maignemontois. Les conditions étant réunies, je vous propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité, pour la 10^e année consécutive.

Telles sont les orientations générales qui sont traduites en chiffres dans le projet de budget que je vous propose pour l'année 2022.

Fait à Maignelay-Montigny, le 4 avril 2022

Le Maire,



Denis FLOUR